

Titre du poste : Expert.e International.le Résident.e – Appui à la passation des marchés publics – PRMP des ministères sectoriels

Adresse(s) mail du contact : ines.ladraa@expertisefrance.fr

Pays de la mission : Guinée Conakry

Durée : un an de septembre 2023 à aout 2024

Secteur : Education / Formation professionnelle / Enseignement supérieur / Finances publiques

Nom et descriptif de la prestation : Assistance technique à maitrise d’ouvrage dans le cadre du Fonds commun de l’éducation (FCE) sous modalité d’appui budgétaire ciblée au Programme Décennal de l’Education en Guinée (ProDEG – 2020-2029)

L’objectif général de cette prestation d’assistance technique est d’accompagner la mise en place du Fonds commun de l’éducation à travers des Budgets d’Affectation Spéciaux (BAS/FCE) dans le cadre du Programme Décennal de l’Education (ProDEG) en Guinée Conakry. Le Budget d’Affectation Spéciale (BAS) est un outil qui permettra de : (i) coordonner les financements extérieurs, (ii) aligner les financements extérieurs sur les stratégies nationales, (iii) renforcer les capacités d’exécution pour la mise en œuvre du Programme décennal d’éducation. A ce jour, le fonds commun de l’éducation doit être abondé par trois Partenaires techniques et financiers (AFD, UNICEF et le PME), tout en restant ouvert à tout partenaire qui voudrait le rejoindre. Afin d’appuyer la mise en place de cet outil au service du ProDEG, un plan global de renforcement des capacités d’exécution des trois ministères concernés entend développer les compétences individuelles, l’organisation du travail et les mécanismes institutionnels nécessaires à la maitrise des risques opérationnels et fiduciaires identifiés, l’application des procédures et procédés fixés dans le manuel de procédures du FCE et l’appropriation de l’outil. Ce plan de renforcement de capacités porté par Expertise France reposera sur le recrutement d’une équipe de 14 assistants techniques pour accompagner les ministères en charge de l’éducation/formation et leurs services déconcentrés ainsi que les ministères financiers.

Le gouvernement guinéen a élaboré un Programme Décennal de l’Education en Guinée (ProDEG) pour la période 2020-2029, endossé par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) le 25 octobre 2019. Ce programme vise à couvrir l’ensemble des besoins éducatifs de la population et constitue la stratégie unique des politiques éducatives des trois ministères du secteur (Ministère de l’Education Nationale et Alphabétisation ; Ministère de l’Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l’Emploi et du Travail ; et le Ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique).

Le Programme Décennal de l’Education en Guinée (ProDEG) 2020-2029 a été élaboré à partir du rapport du système éducatif national (RESEN) mené en 2018 et des rapports d’étude et d’activité du PSE intérimaire, qui ont permis de faire ressortir les principaux défis quantitatifs et qualitatifs auxquels le secteur éducatif guinéen, dans son ensemble, doit faire face en termes d’équité, de qualité des apprentissages, d’insertion professionnelle et d’efficacité du système. Le ProDEG est ainsi structuré autour de six « programmes » prioritaires :

- 1) Accès équitable à l’enseignement général ;
- 2) Qualité et pertinence des enseignements ;
- 3) Alphabétisation et éducation des adultes ;
- 4) Extension et réforme de l’enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- 5) Réforme de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- 6) Gouvernance et pilotage du système éducatif.

On recrute des experts

En vue de la mise en œuvre de cette nouvelle programmation sectorielle, le Gouvernement guinéen, à travers les trois ministères sectoriels, a exprimé le choix d'une modalité de gestion de type Budget d'Affectation Spéciale (BAS), modalité retenue pour la gestion des Fonds du PME. En réponse à la commande des autorités, l'AFD a proposé d'appuyer la Guinée dans la conception d'un fonds commun multi bailleur sous la modalité Budget d'Affectation Spéciale, et d'y contribuer à la fois sur ces fonds propres et à travers la délégation des fonds du PME. L'UNICEF contribue également engagée à contribuer au FCE/BAS.

Pour limiter les risques identifiés lors de la conception du FCE/BAS et répondre aux déficits de capacités individuelles, collectives et institutionnelles dans certains domaines spécifiques, un manuel de procédures du FCE/BAS et un plan de renforcement de capacités des structures qui sont en charge de la gestion et de l'exécution du FCE/BAS (citées dans la partie 1.3.) ont été préparés conjointement avec le gouvernement.

Les principes du FCE/BAS sont :

- Une planification construite autour du dialogue sectoriel et du processus budgétaire national ;
- Une programmation annuelle élaborée autour des priorités stratégiques du secteur et renforçant les instances de dialogue annuelles, avec à la clé un plan d'action annuel détaillé (au lieu d'une programmation figée des activités sur la période du financement dans le cadre d'une modalité projet) ;
- Une mise en avant (i) des stratégies prioritaires du PRODEG et des éléments clés du dialogue sectoriel à venir et (ii) des conditions de faisabilité et de mise en œuvre opérationnelle pour atteindre les résultats prévus dans le ProDEG ;
- Un alignement sur les systèmes nationaux (équipes et procédures) et un renforcement des capacités nationales à long terme, de manière pérenne et généralisée. Cela assure notamment (i) le pilotage et la mise en œuvre des actions par les entités administratives (appelées structures « pérennes » pour les différenciées des structures « projets ») responsables par le cadre juridique et institutionnel de la République de Guinée des différentes actions du ProDEG ; et (ii) la maîtrise et la contribution par tous les acteurs du système des objectifs du Programme ;
- Une concentration du dialogue sur le suivi des politiques publiques plus que sur des activités détaillées et un renforcement du pilotage global du secteur par le Gouvernement, avec l'appui des PTF ;
- Une coordination renforcée des bailleurs internationaux : le BAS est un dispositif pérenne pouvant intégrer dans le fonds commun de nouveaux bailleurs au fil de l'eau. Il est un outil efficace pour capter de nouveaux financements extérieurs ;
- Une coordination sectorielle plus forte car le FCE/BAS couvre l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation qui s'associeront pour définir de manière articulée leurs politiques, leur programmation et leurs financements.

L'assistance technique contribuera ainsi à la mise œuvre du ProDEG et de ses six programmes prioritaires, tout en renforçant l'efficacité de la dépense publique dans le secteur de l'éducation et préparant ce dernier à accueillir des moyens plus importants. Le renforcement des capacités de pilotage et d'exécution permettra de déconcentrer la politique éducative et de la rapprocher des élèves, étudiants et citoyens. Les autorités seront en mesure d'améliorer l'efficacité de l'allocation de leurs financements en (i) identifiant au niveau local les zones les plus touchées et leurs besoins spécifiques, (ii) affectant les ressources aux structures locales les plus à même d'y répondre.

Cet appui technique s'adresse aux ministères sectoriels (éducation de base, enseignement technique-formation professionnelle et enseignement supérieur) et, dans une moindre mesure, aux ministères financiers (budget et finances). Il englobe aussi bien les services centraux que déconcentrés et décentralisés des

On recrute des experts

ministères sectoriels et aura pour objectif de leur transférer les compétences nécessaires à la production des documents clés liées au bon fonctionnement du secteur de l'éducation et du BAS/FCE.

Les principaux résultats attendus de l'assistance technique sont les suivants :

- La supervision de l'ensemble des mécanismes du fonds commun est assurée ;
- Les services centraux et déconcentrés des Ministères sectoriels et le Secrétariat Technique pour la Coordination et le Pilotage du ProDEG (ST/CP-ProDEG) sont pleinement engagés chacun à leur niveau dans la planification, l'exécution, le rapportage et le suivi du FCE/BAS ;
- La gestion comptable et financière du FCE/BAS est efficace et respectueuse des procédures au niveau central et décentralisé ;
- Les procédures de passation de marchés sont respectées sur le FCE/BAS.

Descriptif de la mission de l'expert.e :

L'Expert.e International.le Résident.e assurera une mission d'Appui à la passation des marchés publics auprès de la PRMP (Personnes Responsables des Marchés Publics) du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) d'une part et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) d'autre part.

Principaux objectifs spécifiques et résultats attendus :

- Appuyer la préparation des plans de passation des marchés et dans le cadre la sélection des procédures les plus appropriées
- Appuyer la préparation des dossiers d'appel d'offre et appuyer le lancement des marchés dès le début de l'année budgétaire
- Former les personnels des directions techniques à l'élaboration des cahiers des charges, des spécifications techniques et des termes de référence dans les domaines où les déficits sont les plus importants (manuels scolaires et matériels didactiques, infrastructures, marchés à commande, contrats cadre,...)
- Promouvoir l'utilisation accrue des marchés de clientèle, des marchés à commande et des contrats cadres pour limiter le risque de fractionnement des marchés (si le nouveau code des marchés publics le permet)
- Sensibiliser à la nécessité du respect des procédures de passation de marchés et veiller à la mise en concurrence effective auprès du secteur privé

Les objectifs détaillés de la mission concernent plus particulièrement :

- Contribuer à la préparation et l'actualisation des plans de passation des marchés avant le démarrage de l'année budgétaire et tout au long de l'année,
- Appuyer la réception, l'évaluation et la rédaction des PV d'analyse des offres,
- Appuyer l'articulation du PPM avec la préparation du budget du BAS/FCE (cohérence entre les marchés, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement)
- Concevoir un cycle de formation aux marchés publics en fonction des déficits de compétences actualisés et réalisation des formations au fil de l'année
- Appuyer techniquement la préparation des dossiers d'appel d'offre, l'évaluation et l'attribution des marchés, le suivi de l'exécution des marchés
- Développer des outils de suivi des marchés signés et en cours d'exécution
- Appuyer la préparation du budget du BAS/FCE notamment pour les reports de crédits nécessaire à la bonne exécution des marchés
- Former les personnels des PRMP

On recrute des experts

- Appuyer l'ARMP pour conduire les expériences pilotes d'enchère électronique et de dématérialisation des marchés
- Réaliser des missions en région ayant pour objet la formation ou le contrôle interne des processus de passation de marchés

Profil de l'expert.e technique résident.e :

Qualifications et compétences :

- Diplôme universitaire ou équivalent en ingénierie, passation de marché, économie, gestion, finances publiques ou droit de niveau BAC+5 .
- Une formation de base en ingénierie (Génie Civil, Maintenance industrielle, électricité) sera considérée comme un atout décisif,
- Connaissances des procédures de passation de marchés de l'UEMOA ou de la CEDEAO serait un atout important,
- Spécialisation ou des expériences significatives dans les domaines suivants, :
 - Procédures juridiques de passation des marchés et suivi juridique, budgétaire et financier de la réalisation des marchés.
 - Ingénierie d'achat
 - Mise en place de procédures de contrôles internes sur la réalisation des marchés
 - Gestion des marchés publics : contrôle des marchés et paiement des factures de ces marchés.
- Capacités à dialoguer avec des interlocuteurs variés
- Capacités rédactionnelles
- Excellentes capacités d'analyse et de synthèse
- Excellentes compétences de communications écrites et orales
- Capacités à travailler avec des équipes pluridisciplinaires et en interculturalité
- Parfaite maîtrise des outils bureautiques classiques (Word, Excel, Power Point)
- Grande autonomie dans le travail

Expérience professionnelle :

- Expert.e sénior doit disposer d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle au sein d'une administration de finances publiques, parapubliques, secteur privé, Projets/programmes ou d'une direction ou de cellule en charge des marchés publics.
- Expérience en passation de marchés publics dans le domaine de l'éducation et formation professionnelle.
- Expériences d'expert / assistant technique ou de coordonnateur de projet dans les pays en développement en matière de mise en place de nouvelles procédures, outils et indicateurs d'achats publics, en particulier en Afrique subsaharienne
- Expérience avérée en matière d'animation, de pédagogie, d'accompagnement du changement et de renforcement de capacités

Informations complémentaires :

- Lieu de la mission : Guinée, principalement Conakry
- Durée de la mission : 1 an
- Date de prise de fonction : dès que possible au 1^{er} septembre 2023

Documents à fournir :

Les candidatures doivent être envoyées par mail avec :

- CV

On recrute des experts

- Les copies des diplômes, les documents justificatifs des expériences et des formations
- Lettre de motivation

Paris, le 1^{er} août 2023